

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 67 (1926), p. 153-161

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__153_0

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1926

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1926

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PAR M. LUCIEN MARCH, ANCIEN PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1926.
NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES.
NÉCROLOGIE
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA SITUATION FINANCIÈRE ET L'ACHÈVEMENT DE LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1925 ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. LUCIEN MARCH, ANCIEN PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Lucien MARCH, ancien président, qui présente les excuses de M. John-Henri DAL PIAZ, absent de Paris.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1926.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 17 mars 1926, inséré dans le Journal d'avril. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. BLOCH, GHIO, BOUVIER et POTUT sont nommés membres titulaires.

NÉCROLOGIE.

M. le Président fait part du décès de M. HENNEQUIN, directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur. Malheureusement ce décès n'a été connu que bien après sa date exacte et aucun de nous n'a pu accompagner notre excellent collègue à sa dernière demeure. Une notice nécrologique sera consacrée à la mémoire de notre collègue.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

France. — « Le mouvement de la population dans la région du Plateau Central au cours de la période 1821-1920 », par notre collègue M. G. CALLON. — « La Situation financière et l'achèvement de la reconstitution des régions dévastées au 31 décembre 1925 », par notre collègue M. Edmond MICHEL. — « Almanach Financier 1926 », de notre collègue M. LANUSSE.

Japon. — « Résumé statistique du mouvement de la population », 1924.

Pologne. — « Annuaire statistique de la ville de Lodz », année 1924.

Suisse. — « Les Impôts sur le revenu et le capital dans les principales communes de la Suisse dans la période 1914-1924 ». — « Statistique des Finances de la Confédération pour les années 1913, 1920, 1921 et 1922. »

COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA SITUATION FINANCIÈRE ET L'ACHÈVEMENT DE LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES AU 31 DÉCEMBRE 1925 ».

M. le Président donne la parole à M. MICHEL pour le développement de sa communication dont le début a été inséré dans le Journal d'avril et dont un exemplaire en tirage à part avait été gracieusement remis, par son auteur, à la disposition de chacun des membres présents à la séance.

M. le Président félicite M. MICHEL pour l'excellent travail statistique dont il vient d'exposer les traits essentiels et demande à ses collègues s'ils ont des observations à présenter.

M. BENISTI estime que tous ceux qui ont des relations avec l'étranger trouveront dans la communication de M. MICHEL de précieux éléments de réponse aux critiques qui leur sont faites au sujet de la charge fiscale supportée par les citoyens français. Certains veulent surtout parler de l'évasion fiscale, qui, à leurs dires, sévirait dans notre pays plus que partout ailleurs. D'autres prétendent seulement que les lois fiscales françaises sont plus douces que celles des pays voisins. Le tableau dressé par M. DESSIRIER à l'occasion d'une récente étude et retenu par M. MICHEL sur la comparaison des impôts payés pendant chacune des années 1913 à 1925 montre l'inanité de ces critiques. Néanmoins notre collègue serait désireux de savoir s'il n'existe pas une comparaison directe de la charge fiscale en France avec celles supportées dans les pays étrangers.

M. HUBER voudrait donner quelques indications sur le travail de M. Dessirier qui répond précisément à la question posée. Il s'agit, en effet, d'une étude sur la progression des impôts de 1913 à 1925 en France et en divers pays, publiée, dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*, numéro de juillet 1925.

M. Dessirier a bien déterminé la charge fiscale par tête d'habitant, ce qui peut suffire pour étudier le mouvement de cette charge dans un même pays au cours des années. Mais il n'a pas appliqué cette méthode, un peu trop simpliste, aux comparaisons entre les divers pays.

Pour cette comparaison, quand on a déterminé l'ensemble des charges fiscales, directes ou indirectes, il faut nécessairement traduire en une monnaie unique le montant total des impôts par tête, exprimé dans la monnaie de chaque pays. Cette transformation exige le choix, toujours un peu arbitraire, d'un taux moyen du change. D'ailleurs, elle devrait se faire en tenant compte de la différence des pouvoirs d'achat de la monnaie à l'intérieur de chaque pays. Mais il y a une objection plus grave : la comparaison des charges brutes ne signifie rien, si l'on ne met pas en regard les possibilités de paiement, c'est-à-dire le revenu national privé.

C'est cependant cette comparaison des charges brutes qui est obstinément invoquée dans certains milieux étrangers. Tout récemment, à la suite d'une lettre de lord Inchcape au *Times*, M. Barrère signalait dans sa réponse les statistiques démontrant que le peuple français est actuellement celui qui paie le plus d'impôts.

On a aussitôt rappelé dans la presse anglaise les chiffres fournis l'an dernier au Parlement britannique par le Chancelier de l'Échiquier, d'après lesquels l'impôt par tête d'habitant s'élèverait à environ 15 livres sterling dans le Royaume-Uni et à 7 livres seulement en France.

On ne peut rien conclure de ces chiffres, parce que de toute évidence le revenu moyen du contribuable anglais est très supérieur à celui du français, il est indispensable d'en tenir compte. En poussant le raisonnement à l'extrême pour le rendre plus saisissant, on admettra bien qu'une tribu d'Esquimaux qui serait taxée à une livre par tête supporterait une charge beaucoup plus intolérable que celle du contribuable britannique si son revenu atteint tout juste une livre par tête.

Dans son étude, M. Dessirier n'a pas manqué de faire la comparaison entre les divers pays sur la seule base raisonnable, c'est-à-dire sur la part du revenu national privé qui est absorbée par l'impôt.

Cette méthode permet d'éviter la transformation en une monnaie unique à un taux plus ou moins arbitraire. La plus grande difficulté qu'elle présente est l'évaluation du revenu. A ce propos, on peut constater que l'estimation admise pour la France par M. Dessirier, 109 milliards en 1925, peut-être un peu faible, ne diffère cependant pas beaucoup de celle de M. Michel.

Ce dernier estime en effet à 180 milliards le total des revenus cumulés, mais il ajoute « il ne faut pas confondre ce total avec le revenu national provenant directement des capitaux ou de l'activité industrielle, commerciale et agricole constituant l'actif privé, car celui-ci ne représente qu'une fraction inférieure aux trois quarts des revenus cumulés ». Cette fraction est donc de l'ordre de 120 milliards, un peu supérieure au chiffre de M. Dessirier.

Quoi qu'il en soit, d'après M. Dessirier, en 1924, la charge fiscale absorbait à peu près 30 % du revenu national en France, 25 % dans le Royaume-Uni, 18 % en Allemagne et 15 % aux États-Unis (en 1923).

Ce ne sont évidemment que des évaluations très approximatives et sujettes à discussion. D'autres ont été publiées tant en France, qu'aux États-Unis et en Angleterre, notamment dans l'*Economist* ; M. Dessirier en a cité quelques-unes dans son étude. Que ces évaluations ne soient pas entièrement concordantes, on ne peut guère s'en étonner, si l'on songe aux difficultés qui se présentent surtout dans l'évaluation du revenu ; déjà très grandes en temps normal, elles sont beaucoup plus considérables dans le trouble économique d'après-guerre. Mais, quels que soient les écarts de ces estimations d'origines très diverses, ils laissent hors de doute le fait que, dès 1924, la part du revenu absorbée par l'impôt était au moins aussi élevée en France que dans le Royaume-Uni.

En comparant les divers résultats publiés en France et à l'étranger, et en évitant une précision qui ne serait guère justifiée, on peut conclure ceci : L'ensemble des charges fiscales aux États-Unis représente une proportion du revenu national privé sûrement inférieure à 15 % que les réductions récentes de l'impôt sur le revenu rapprocheront de 10 %. Dans le Royaume-Uni, la proportion est d'environ 20 à 25 % ; en France, elle dépasse cette valeur depuis 1925 et se rapprochera de 30 % après la mise en vigueur des impôts complémentaires de 1925.

Telle est la réalité qu'il convient d'opposer à l'injuste légende du Français se dérochant aux lourdes charges fiscales qu'acceptent les contribuables de certains autres pays.

M. BOURDON signale que M. MICHEL a envisagé l'éventualité du retour du franc à sa parité or d'avant-guerre. Il se demande si la question peut pratiquement se poser. Il estime que la chose est impossible à réaliser sans une banqueroute partielle de l'État. Selon lui, il vaut mieux se diriger vers une stabilisation.

M. le Président fait remarquer à ce sujet que la question soulevée déborde nettement du cadre de la discussion actuelle. Elle est trop complexe pour pouvoir être traitée ainsi en fin de séance.

M. CADOUX, revenant sur la méthode d'évaluation de la charge fiscale exposée par M. HUBER, fait connaître qu'il a employé, pour répondre à certaines critiques qui lui avaient été faites par des Anglais, un procédé différent et qui a beaucoup frappé ses interlocuteurs. Il a pris plusieurs exemples de personnes, occupant des fonctions comparables en France et en Angleterre, telles que instituteur, employé de banque, représentant de commerce, etc..., et il a réussi à montrer qu'en moyenne l'individu anglais payait en impôts de 10 à 12 % de moins de son revenu que son homologue français.

M. le baron MOURRE observe que c'est à tort que M. MICHEL a compris, dans les éléments de la fortune française, le capital des rentes émises par l'État. Il n'y a pas là élément d'actif à proprement parler. Au reste, l'évaluation de la fortune d'un pays soulève, en période d'instabilité monétaire, des difficultés presque insurmontables.

M. MONTARNAL pose une question au sujet de l'augmentation moyenne du prix de l'hectare de la propriété non bâtie. M. MICHEL répond que le coefficient moyen de majoration est 3,5, mais qu'il est sensiblement plus élevé pour les mauvaises terres que pour les bonnes.

M. le Président termine la discussion en remerciant à nouveau M. MICHEL d'avoir bien voulu faire profiter la Société de la grande érudition qu'il a acquise sur le sujet traité. La discussion a montré que tous nos collègues avaient suivi son exposé avec le plus grand intérêt.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
L. MARCH.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 1926

M. DESSIRIER, qui s'était excusé de ne pas pouvoir assister à la dernière séance, nous a adressé une lettre dont nous extrayons les passages suivants (Le sujet traité est en rapport étroit avec une des questions soulevées dans la discussion de la communication de M. Edmond MICHEL).

On peut affirmer très nettement que l'effort fiscal, mesuré par la proportion des charges fiscales totales au revenu national total, est, pour la France, au voisinage immédiat (ou peut-être un peu au-dessus) de celui de l'Angleterre à partir de 1923 ou 1924, et le dépasse certainement en 1926. Une étude parue en juillet 1925 dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* le montre suffisamment. Mais il est particulièrement utile de se référer à des études étrangères : celles-ci arrivent souvent à des conclusions similaires, et, lorsqu'il n'en est pas ainsi, cela provient d'inexactitudes manifestes, qu'il est facile de mettre en évidence.

En voici plusieurs exemples. J'examinerai d'abord quelques études étrangères aboutissant sensiblement aux conclusions précédentes :

a) D'après l'*Economist*, de Londres :

L'*Economist* du 8 août 1925 (p. 226) reproduit le tableau suivant provenant de « The Index » (publié par « The New Trust Company) pour 1923 et 1924.:

	Impôts (nationaux et locaux) par tête en \$	Revenu national par tête en \$	P. 100 de la charge fiscale par rapport au revenu
Grande-Bretagne. .	86,94	374,74	23,2
France	39,07	186,98	20,9
Italie.	19,04	99,17	19,2
Belgique	24,83	146,06	17,0
États-Unis	69,72	606,26	11,5

L'*Economist* ajoute que lui-même a calculé pour la Grande-Bretagne un pourcentage un peu inférieur au précédent (22,9 % pour l'exercice 1923-1924 d'après l'*Economist* du 27 juin 1925, p. 1288), que le pourcentage doit être, pour la France, un peu plus élevé que celui qui figure au tableau, qu'il n'a pas de rectification à apporter au pourcentage des États-Unis.

D'après les indications précédentes, les pourcentages de la charge fiscale en 1923-1924 seraient donc très voisins en France (un peu supérieur à 21 %) et en Angleterre (un peu inférieur à 23 %).

D'autre part, d'après l'*Economist* du 27 juin 1925 (p. 1288), le pourcentage de la charge fiscale de la Grande-Bretagne pour l'exercice 1924-1925 s'abaisse de 1 1/2 % par rapport à l'exercice 1923-1924 du fait de la diminution des impôts d'État. Le pourcentage de la charge fiscale totale en Angleterre se trouve donc ramené aux environs de 21 % pour 1924-1925, c'est-à-dire au niveau du pourcentage français en 1924.

Enfin, d'après l'*Economist* du 5 décembre 1925 (p. 933 : « The financial problem in France »), les revenus privés français étant évalués au total de 160 milliards, les Français, d'après le budget de 1926, paieront 36 milliards d'impôts d'État, et entre 4 et 5 milliards d'impôts locaux, soit 25 % de leur revenu. (L'*Economist* ajoute que ce fardeau fiscal durera probablement des années, qu'il pèse en réalité beaucoup plus lourdement sur les classes moyennes, et que, dans beaucoup de cas, le fardeau réel n'est pas inférieur à 30 ou 35 % du revenu.)

L'équivalence de l'effort fiscal dans les deux pays en 1924, et la supériorité de l'effort fiscal français en 1926, résultent donc, de la façon la plus nette, des études précédentes de l'*Economist*.

b) D'après le livre récent, remarquablement documenté, de Harold G. Moulton (*The french debt problem*, New-York, 1925, voir p. 191 et appendice C, p. 424) :

En 1924, les impôts d'État français se montent à 27,1 milliards de francs, les taxes locales à 3 milliards, soit en chiffres ronds 30 milliards environ au total; le revenu national étant évalué à 145 milliards en 1924, le pourcentage de charge fiscale ressort à un peu plus de 20 %, les impôts d'État représentant

à eux seuls environ 19 %. En regard de ces chiffres, M. Moulton indique le pourcentage de 18,5 % pour les impôts d'État en Angleterre (d'après l'*Economist* du 5 avril 1924, p. 726), et de 11,5 % pour les impôts nationaux, des États et locaux, aux États-Unis en 1923 (d'après *Tax Burdens and public expenditures*, publication du National Industrial Conference Board, 1925, p. 12).

Donc, ici encore, sensiblement équivalence des charges fiscales en France et en Angleterre, en 1924.

c) Dans la revue trimestrielle américaine *Foreign Affairs* du 15 septembre 1923 (article signé « Alpha » intitulé : « Les Réparations et la politique de leur répudiation »), l'auteur arrive aux pourcentages suivants de la charge fiscale par rapport au revenu, en 1922 :

Grande-Bretagne.	20 %
France	18
Allemagne.	5

Dans le *Political Science Quarterly* de mars 1924 (« Comparative tax burdens in the twentieth century » par E. R. A. SELIGMAN) on trouve les critiques suivantes (p. 141) de l'étude précédente :

L'article du « Foreign Affairs » contient (p. 72) le chiffre de 793 millions de livres pour la charge fiscale en Angleterre; ce chiffre serait trop faible pour les impôts d'État seuls et ne tiendrait pas compte des impôts locaux. La première de ces deux critiques n'est pas justifiée, le total des recettes fiscales d'État en Angleterre (impôts et recettes nettes des monopoles, non compris les recettes provenant des biens de la Couronne ou de sources diverses) se monte, d'après les sources officielles, à 778 millions de livres pour 1922-1923, 721 pour 1923-1924, 695 pour 1924-1925 (Voir, pour plus de détails, l'étude précitée du *Bulletin de la Statistique générale de la France* de juillet 1925, p. 426). Mais les chiffres d'impôts cités par « Foreign Affairs » ne comprennent pas les impôts locaux; si l'on corrige ces chiffres pour tenir compte de cette omission, on arrive aux pourcentages de 24 % pour la Grande-Bretagne, 21 1/2 % pour la France.

Il résulte donc de cette étude que, dès 1922-1923, l'effort fiscal français approcherait de l'effort anglais (à 10 % près environ) et la rectification indiquée ne modifie pas sensiblement ce résultat.

J'examinerai maintenant quelques études étrangères aboutissant à des conclusions différentes. Je laisse de côté les nombreux articles tendancieux et sans bases véritables, trop faciles à réfuter, pour me borner à quelques études sérieuses :

a) D'après *Tax Burdens and public expenditures*, New-York 1925 (publication du National Industrial Conference Board), les pourcentages de la charge fiscale seraient en 1923-1924 :

Pour les États-Unis.	11,51 %
Pour la Grande-Bretagne	23,19
Pour la France.	16,59

Pour les États-Unis et la Grande-Bretagne, il ne semble pas qu'il y ait lieu

de retoucher les chiffres précédents. Peut-être conviendrait-il d'abaisser légèrement le pourcentage anglais, ainsi que le propose l'*Economist*, comme on l'a vu précédemment, mais la correction est certainement peu importante.

Mais le pourcentage français est sensiblement trop faible pour les deux raisons suivantes :

Le total des recettes fiscales indiqué est, en 1923, de 20 milliards 491 millions de francs pour les recettes d'État, 2 milliards 732 millions pour les recettes locales, soit au total 23 milliards 223 millions, alors qu'une étude attentive et très détaillée de toutes les recettes fiscales nous a conduit (Voir le *Bulletin de la Statistique générale de la France* de juillet 1925, p. 424) aux chiffres correspondants de 21 milliards 41 millions et 3 milliards 900 millions, soit 24 milliards 941 millions au total (soit une majoration de plus de 7 % sur le total cité ci-dessus). D'autre part le revenu national français est évalué à 140 milliards en 1923; ce chiffre paraît manifestement surestimé : il conduirait à un revenu dépassant 200 milliards en 1926, soit près de six fois le revenu d'avant-guerre, en tenant compte de la hausse des prix survenue depuis lors (chiffre très supérieur à toutes les évaluations récentes); d'ailleurs le rapport du chiffre de 140 milliards au revenu de 38 milliards indiqué pour l'avant-guerre dépasse très notablement l'accroissement des prix intérieurs mesurés par l'indice des prix de détail. Pour ces deux raisons, le pourcentage indiqué pour la France en 1923 est à majorer notablement et doit se rapprocher par suite sensiblement du pourcentage anglais. D'autre part on remarquera qu'on a mis en regard de l'effort fiscal anglais en 1923-1924 celui de la France en 1923, alors que de 1923 à 1924 les recettes fiscales passent de 24 milliards 941 millions à 30 milliards 366 millions de francs, soit une majoration de 22 % (majoration de beaucoup supérieure à celle des prix ou du revenu national d'une année à l'autre).

b) Dans la *Political Science Quarterly* de mars 1924 (*Comparative tax burdens in the twentieth century* par E. R. A. SELIGMAN), l'effort fiscal français est présenté comme nettement inférieur à l'effort anglais, tandis que l'effort allemand serait supérieur à celui des autres nations.

Ces indications ne sont nullement à retenir pour les raisons suivantes :

Pour la France, l'évaluation du revenu national et du pourcentage de la charge fiscale n'est faite que pour 1919, c'est-à-dire antérieurement à la loi fiscale de juin 1920 : il est en effet hors de doute que la France, avec dix départements dévastés, a commencé son effort fiscal beaucoup plus tard que l'Angleterre. Pour les années ultérieures, l'auteur indique seulement que le fardeau fiscal en relation avec le revenu est en 1922-1923 probablement plus faible en France qu'en Grande-Bretagne et en 1923-1924 certainement plus faible, sans évaluations possibles.

Pour l'Allemagne, en 1918-1919, l'auteur rapporte la charge fiscale de 11 milliards 250 millions de marks au revenu national évalué à 25 milliards de marks et aboutit au pourcentage de 45,04 évidemment inadmissible. L'évaluation à 25 milliards de marks du revenu national, contre 43 en 1913, alors que le niveau de l'indice des prix de gros est de 216 en moyenne en 1918 et 357 en

juillet 1919, est manifestement sous-estimée. Pour les années récentes, l'auteur ne donne pas d'évaluation du revenu national, mais indique que le peuple allemand a supporté en réalité du fait de l'inflation un fardeau fiscal infiniment plus lourd que celui de n'importe quelle autre nation. En regard de cette affirmation assez imprécise, on doit indiquer que, si l'inflation a été cause d'un appauvrissement du peuple allemand, il n'est pas moins certain que la proportion du revenu national absorbée par les impôts est restée insignifiante durant la période 1920-1923 de dépréciation rapide de la monnaie allemande (à peine supérieure à celle d'avant-guerre, durant la période 1919-1922, en moyenne : voir à ce sujet l'étude précitée du *Bulletin de la Statistique générale de la France* de juillet 1925, p. 439; l'effort fiscal allemand reste en 1924 très inférieur à celui de la France et de l'Angleterre); les comptes budgétaires de l'Allemagne indiquent d'ailleurs au cours de cette période des déficits importants augmentant considérablement d'année en année, et c'est seulement à partir de l'exercice 1923-1924 que des dispositions ont été prises en vue d'ajouter une surtaxe-or à un certain nombre d'impôts, afin de parer, dans une mesure d'ailleurs faible, à la dépréciation monétaire constante; il est manifeste que le contribuable allemand a vu, du fait de l'inflation, son effort ramené à un niveau très bas durant cette période. On remarquera d'autre part que lorsqu'il s'agit de comparer l'effort fiscal en France et en Angleterre en 1923-1924, l'auteur ne tient aucun compte particulier de l'appauvrissement qui peut résulter de la dépréciation monétaire survenue en France.

c) Dans le *Journal of the Royal Statistical Society* de juillet 1925 (*taxable capacity and the burden of taxation and public debt* par G. Findley SHIRRAS), on trouve les pourcentages suivants de la charge fiscale (y compris les impôts locaux) rapportée au revenu national :

	Années	Pourcentage de la charge fiscale
	—	—
Grande-Bretagne	1923-1924	22,1
France	1924	17,8
Allemagne	1924-1925	26,0
États-Unis	1923-1924	10,5

Il ne semble pas qu'il y ait de retouche importante à apporter aux chiffres précédents pour la Grande-Bretagne et les États-Unis (pour ce dernier pays, le pourcentage doit être en réalité un peu plus fort). Pour la France, le revenu national est évalué à 170 milliards en 1924, chiffre manifestement surestimé, pour les raisons déjà indiquées; le pourcentage indiqué devrait donc être notablement majoré et serait voisin du pourcentage anglais. Pour l'Allemagne, l'auteur indique (p. 529) que la plupart des évaluations du revenu national allemand aboutissent à un total compris entre 26 et 40 milliards de marks-or (contre 43 avant-guerre), et le calcul du pourcentage est fait avec le revenu national évalué vers la fin de 1924 à 30 milliards de marks; on comprend qu'une évaluation de cette sorte ne présente aucune garantie sérieuse; il est d'ailleurs manifeste que la valeur indiquée de 30 milliards est sous-estimée, en regard du total de 43 milliards avant-guerre, alors que l'indice des prix de détail allemand (en marks-or) est de 145 en février 1925.

De l'ensemble des études précédentes, après correction s'il y a lieu des inexactitudes qui ont été relevées, il résulte que l'effort fiscal français rejoint certainement l'effort anglais en 1923 ou 1924. Depuis lors, le budget français passant de 24 milliards en 1923 à 29 milliards en 1924, 37 milliards 500 millions en 1926 (37 milliards 508 millions d'après le vote du Sénat du 30 avril 1926) et 40 milliards en y comprenant les 2 milliards 500 millions d'impôts supplémentaires de la loi du 4 décembre 1925 perçus en 1926, soit 38 % d'accroissement de 1924 à 1926, pendant que les prix de détail ont crû de 25 % seulement (du premier trimestre 1924 au premier trimestre 1926), et le revenu national certainement moins encore (peut-être pas plus de 15 %), l'effort fiscal français dépasse certainement notablement l'effort anglais en 1926.

J. DESSIRIER.

Cette note met parfaitement au point la question de la charge fiscale comparée dans les divers pays et nous remercions notre collègue de nous l'avoir adressée.

